

Formation ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime

Admission sur dossier en 4^{ème} année par alternance, spécialité génie maritime

Pour des candidats de certains titres maritimes ou première année école d'ingénieur ou première année Master scientifique

Procédure de candidature

Ouverture des candidatures : 12 février 2024

Clôture des candidatures : **17 mai 2024 (23h59 – heure de Paris)**

Les candidats ont jusqu'au 24 mai 2024 pour compléter leur dossier. A l'issue de la réception des dossiers, et après vérification de chacune des pièces demandées, une pré-sélection est effectuée.

Les candidats retenus seront contactés pour un entretien portant sur leur parcours et leur motivation.

Conditions requises pour candidater :

- Être en possession du Diplôme d'Etudes Supérieures de la Marine Marchande (DESMM) ou du diplôme de chef mécanicien illimité ou du diplôme de capitaine illimité ou du diplôme de chef mécanicien 8000 kW.
- Être en troisième année d'une école d'ingénieur accréditée par la CTI dans un domaine scientifique (mathématiques, physiques, sciences de l'ingénieur)
- Être en première année de master d'un cursus scientifique

Sélection :

La sélection s'effectue en deux phases :

- 1^{ère} phase : Une étude du dossier

Les candidatures sont étudiées par un jury composé d'enseignants et personnels administratifs de l'ENSM. Les meilleurs dossiers sont sélectionnés et un entretien est programmé.

- 2^{ème} phase : Les candidats admissibles recevront l'ensemble des éléments nécessaires à leur recherche d'employeur.

1. Modalités de candidature

L'inscription se fait uniquement en ligne en se connectant sur le lien ci-dessous :

<https://extranet.supmaritime.fr/faces/Login.xhtml>

ATTENTION : Si vous ne disposez pas encore de compte, cliquer sur « création de compte » et compléter le formulaire en ligne. Enregistrez votre saisie puis vous recevrez un mail vous permettant d'accéder à votre espace extranet ENSM et ainsi vous inscrire en ligne.

2. Constitution du dossier de candidature

1. Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) **ou** du passeport
2. Curriculum vitae*
3. Lettre de motivation*
4. Justificatif de niveau d'études consistant en :
 - Copie des notes et appréciations des scolarités post-bac
 - Copies des diplômes et/ou brevets détenus
5. Les documents étrangers devront faire l'objet d'une reconnaissance officielle par l'organisme ENIC-NARIC France. Consulter le site : <http://www.ciep.fr/enic-naric-france>

Page 1 sur 2

* Expliciter les sigles, donner les appellations complètes des formations suivies, diplômes et titres obtenus.

Les pièces du dossier sont à enregistrer au format PDF sur votre espace candidat extranet ENSM et codifiées comme suit :

- CNI_NOM DU CANDIDAT (carte nationale d'identité) **ou** PAS_NOM DU CANDIDAT (passeport)
- CV_NOM DU CANDIDAT (curriculum vitae)
- MOT_NOM DU CANDIDAT (lettre de motivation)
- DIP_NOM DU CANDIDAT (diplôme ou niveau d'études obtenu)
 - DIP1_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°1
 - DIP2_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°2
 -
- AUTRES_NOM DU CANDIDAT (tout autre pièce à apporter au dossier)
 - AUTRES1_NOM DU CANDIDAT > information n°1
 - AUTRES2_NOM DU CANDIDAT > information n°2
 - ...

La confirmation de candidature à la sélection n'est effective qu'une fois l'ensemble des pièces justificatives reçues et validées. L'état de cette candidature, complète, ou incomplète est indiquée dans votre espace candidat extranet ENSM, avec, dans le cas d'un dossier incomplet, la nature des pièces manquantes.

Les candidats admissibles recevront une convocation dématérialisée à partir du 7 juin 2024, pour un entretien en visioconférence via l'application Teams.

Les autres candidats seront informés de leur non-admissibilité au plus tard le 7 juin 2024.

Les candidats ayant passé l'entretien seront informés individuellement du résultat final à partir du 5 juillet 2024.

Aucun résultat de sera communiqué par téléphone.

Les candidats admis devront confirmer leur inscription via l'espace candidat extranet ENSM <https://extranet.supmaritime.fr/faces/Login.xhtml>, dans les délais qui seront précisés au moment des résultats.

L'admission définitive des candidats ne sera prononcée qu'après obtention de leur 3^{ième} année d'études en cours ainsi qu'après signature d'un contrat d'apprentissage de 2 ans avec une entreprise avant la date de la rentrée scolaire 2024, dans la limite des 12 places disponibles.

Contact : apprentissage@supmaritime.fr